

Marc Sapir : “Un institut démultiplicateur de ponts”



Le 1^{er} avril dernier, le BTS est devenu le département santé et sécurité de l'Institut syndical européen pour la recherche, la formation et la santé et sécurité (ETUI-REHS¹) à la suite de la fusion des trois instituts syndicaux de la Confédération européenne des syndicats. Fondateur et directeur du BTS, Marc Sapir est désormais le directeur général du nouvel institut, tout en continuant à présider aux destinées du département chargé de suivre les politiques européennes en santé et sécurité au travail. Coup de projecteur sur ce nouvel institut, ses défis et ses ambitions. Entretien.

Pourquoi cette fusion ?

Tous les instituts existants ont été fondés par les organisations syndicales affiliées à la Confédération européenne des syndicats (CES). Il s'agissait donc de structures différentes mais avec les mêmes personnes au niveau des organes dirigeants. Ceux-ci ont attiré notre attention depuis un certain temps sur la nécessité de développer des collaborations plus étroites, de mettre en place des synergies. La CES a des responsabilités croissantes dans le cadre de l'évolution des politiques communautaires, en particulier en tant qu'acteur du dialogue social. Il était donc important qu'elle dispose d'experts et d'outils qui l'aident à suivre les débats et participer à la négociation des accords. Cela nécessitait une meilleure articulation entre les trois instituts qu'elle avait créés. Par ailleurs, au cours de ces derniers mois, des raisons administratives, liées aux conditions de subventionnement, ont contribué à l'accélération du processus.

Comment faire prendre la sauce entre trois départements héritiers d'instituts syndicaux avec des histoires, spécialités et réseaux différents ?

Avant le 1^{er} avril, date de fondation du nouvel institut, des collaborations existaient déjà entre les chercheurs et les formateurs des départements autour du processus du dialogue social, qui constitue un axe central de l'activité de la CES. A titre d'exemple, il y a actuellement des consultations des partenaires sociaux en cours sur des dossiers santé-sécurité au travail. Des échanges se font entre les départements, notamment lorsqu'il s'agit d'élaborer les réponses avec les personnes du secrétariat de la CES en charge du dossier. Même chose dans le cas des discussions avec les employeurs, notamment sur les accords conclus récemment sur le télé-travail, le stress ou actuellement sur la consultation concernant la violence au travail. Les différents spécialistes qui dans chaque département suivent ces domaines à partir d'angles, de champs d'expertise et de réseaux différents ont été réunis.

C'est également le cas en ce qui concerne le débat autour des comités d'entreprise européens. Le département santé-sécurité n'a pas les moyens d'organiser des activités mais, partant de son expérience, il participe et contribue à différentes activités de formation et d'expertise des comités et des représentants des travailleurs au sein de ces comités. Je peux vous donner d'autres exemples de collaboration avec les formateurs. Dans le passé, notamment avec l'Académie syndicale, des initiatives conjointes ont été développées afin de former les syndicalistes aux enjeux européens de la santé et sécurité sur les lieux de travail, afin de pouvoir permettre aux organisations interprofessionnelles et intersectorielles d'agir dans ce domaine.

Un autre exemple de cette collaboration concerne les ressources documentaires des deux anciens instituts qui sont gérées en commun depuis plusieurs années déjà, notamment via *Labourline*, le catalogue des publications consultable en ligne.

Quelle plus-value attendez-vous du nouvel institut pour les organisations syndicales nationales et les fédérations sectorielles membres de la CES ?

Prenons un exemple, celui des enjeux autour de la politique monétaire de la banque centrale européenne. Le nouvel institut pourrait, au travers des organismes de formation et des différents outils d'information, davantage stimuler le partage des connaissances, le débat au sein des organisations syndicales et entre elles.

C'est, à mon avis, au niveau des processus européens ayant des liens avec le niveau national, tels que le dialogue social, le dialogue social sectoriel, les conseils d'entreprise, que la valeur ajoutée du nouvel institut pourrait être la plus forte. L'institut pourrait lancer des ponts entre les niveaux européens et nationaux du travail, rassembler une série de gens. Si je devais employer une image, ce serait celle d'un institut démultiplicateur de ponts.

¹ European Trade Union Institute for Research, Education and Health and Safety.

Comment le nouvel institut peut-il défendre la voix des travailleurs sous un ciel européen assombri, en particulier au niveau social ?

L'acteur central à ce niveau là reste la CES et ses organisations membres. Le nouvel institut peut cependant jouer un rôle dans ce débat, en aidant les organisations à faire converger leurs stratégies et leurs objectifs, en élaborant les outils nécessaires au développement du mouvement syndical. Construire une Europe sociale dépend de la capacité des travailleurs à agir. On peut les aider à édifier le pont, mais ce sont eux qui doivent l'emprunter.

Le poids et le message spécifique de l'ex-BTS ne risquent-ils pas d'être dilués dans cette nouvelle structure ?

Je n'ai pas l'inquiétude de la dilution pour deux raisons. D'une part, du fait des compétences spécifiques du personnel qui lui permettent d'aborder les questions européennes tant sous l'angle social que technique. Cette équipe reste inchangée et continue à travailler sur les questions de santé et de sécurité au travail.

D'autre part, tant au niveau européen que national, le droit à la représentation des travailleurs en santé et sécurité est reconnu. Ce droit, fruit d'une longue histoire de luttes des travailleurs afin que leur santé et leur sécurité ne soient pas soumises aux lois du marché, constitue un cadre fondamental qui ne me paraît pas directement menacé même si le développement de l'emploi précaire en rend l'exercice plus difficile.

Le choix a été fait d'élaborer au niveau communautaire une partie des éléments concernant la politique en santé et sécurité. Pour assurer le dialogue entre le niveau européen et le niveau des Etats, il faut pouvoir confronter des disciplines, des expériences, des expertises différentes. Pour réaliser ce travail multidisciplinaire, il faut des gens qui disposent des connaissances scientifiques tout en étant capables de traduire les exigences des travailleurs en termes de santé et de sécurité au travail.

Vous avez créé le BTS en 1989 et l'avez dirigé pendant plus de quinze ans. Quel bilan tirez-vous ?

Il y a quinze ans, le BTS a été fondé pour soutenir le mouvement syndical dans le processus européen d'élaboration des règles et normes techniques et de la législation de protection de la santé et de la sécurité. Nous ne sommes pas devins. Lors de la fondation, nous n'avions pas anticipé la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, notamment le processus de réunification de l'Europe, l'évolution si rapide des technologies et leur impact sur le travail et l'emploi. Il faut rester modeste quant à nos résultats et nos capacités de négocier ces changements techniques et aussi constater que la culture technique commune de prévention se construit très lentement. Il n'est pas facile de participer à l'élaboration d'un consensus technique car la participation des orga-

nisations syndicales à ce processus est extrêmement limitée et difficile.

C'est pourquoi nous nous sommes progressivement concentrés sur des projets plus ponctuels et avons développé des expériences modèles, mais toujours avec une vision structurelle en tentant d'influencer à moyen terme la manière de travailler au niveau européen lorsqu'il s'agit de sujets qui concernent la sécurité et la santé des travailleurs. Nous avons essayé de construire une démarche avec bien évidemment des syndicats mais aussi avec d'autres acteurs au niveau national. Nous avons élargi le champ des partenaires.

L'expérience du BTS reste unique dans le monde. Une telle tentative des experts syndicaux pour influencer la conception des technologies et des équipements de travail n'existe dans aucune autre région du monde. Je reste convaincu qu'elle est porteuse d'enseignements. Articuler les connaissances qui existent au sein des entreprises avec le travail européen est une question incontournable pour la construction européenne, si on veut que l'Europe ne soit pas uniquement un exercice technocratique ou qui ne vise qu'à garantir le bon fonctionnement du marché. Pour nous, la notion d'expert des travailleurs a une double signification. D'une part, il s'agit de l'engagement de notre équipe qui ne confond pas l'expertise technico-scientifique avec une sorte de neutralité. D'autre part, dans la détermination de nos priorités et dans nos méthodes de travail, l'expérience collective des travailleurs et de leurs organisations est à la fois une source irremplaçable de connaissances et le principal critère de validation de ce que nous faisons.

Dans le domaine normatif, nous avons accompli un exceptionnel travail de pionnier, en réalisant les premiers rapports sur la mise en œuvre des directives. Le BTS a été le premier à faire des rapports et à interpeller la Commission quant aux limites de certains textes, en veillant toujours à faire remonter vers le niveau institutionnel européen les problèmes concrets rencontrés par les travailleurs au sein de leur entreprise. C'est une exigence que nous avons et qui est centrale dans une démarche syndicale. L'articulation entre le niveau européen et le niveau national a été une préoccupation permanente du BTS. ■

Interview réalisée
par **Denis Grégoire**, ETUI-REHS
dgregoire@etui-rehs.org

ETUI-REHS : un institut, trois départements

■ Recherche

Le département recherche se penche sur les questions socio-économiques et les relations professionnelles. Il constitue un lien entre les syndicats européens et le monde académique. Ses chercheurs effectuent des travaux dans trois domaines clés : le monde du travail et la modernisation des syndicats, l'europeanisation de la représentation des travailleurs, les politiques européennes sociales et de l'emploi.

Contact : Birgit Buggel-Asmus, basmus@etui-rehs.org

■ Formation

Le département formation fournit à la CES et à ses organisations affiliées un service de formation au niveau européen. Il coordonne des stages destinés aux cadres et représentants syndicaux européens. Il leur offre ainsi l'opportunité de s'informer, de développer de nouvelles compétences, de partager des valeurs syndicales européennes et d'acquérir une perspective européenne des enjeux syndicaux actuels.

Contact : Ana Smith, asmith@etui-rehs.org

■ Santé et sécurité

Le département santé et sécurité assure un suivi de l'élaboration, de la transposition et de la mise en œuvre des législations européennes dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Il a mis en place un *Observatoire sur l'application des directives européennes*. Il mène des études dans des domaines tels que l'évaluation des risques, l'organisation de la prévention, la dimension de genre en santé au travail, la conception participative des équipements de travail, l'amiante, le stress et la violence au travail.

Contact : Denis Grégoire, dgregoire@etui-rehs.org

www.etui-rehs.org